

COMMUNE DE SAINT ETIENNE SUR CHALARONNE
PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
ANNEXÉE AUX BUDGETS
DU BP 2026 ET DU BUDGET « CCAS » 2026
NOMENCLATURE M57

BUDGET PRINCIPAL

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif de la commune de Saint Etienne sur Chalaronne a été voté le 29 avril 2026 par le conseil municipal.
Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouverture de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région, de l'Etat et de tout autre organisme financeur.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Il se caractérise par :

- ✓ Des dépenses de fonctionnement inscrites au chapitre 011, en augmentation de 8.3 %, justifiées notamment par les éléments suivants :
 - Un solde restant dû au titre des mois de novembre et décembre 2025 concernant les factures de restauration scolaire, pour un montant de 11 259 €.
 - Une hausse des dépenses de carburant est constatée, liée au contexte géopolitique international, entraînant une réévaluation de ce poste à hauteur de 5 000 €.
 - Une augmentation de 1 000 € du budget alloué aux fournitures scolaires de l'école ainsi qu'une hausse de 1 000 € du budget consacré aux achats de la garderie périscolaire.
 - Une majoration de 3 000 € pour des travaux à réaliser sur les bâtiments publics et non publics.
 - Des travaux d'entretien de la voirie sont budgétés à hauteur de 10 000 €, contre 3 000 € en 2025. Une partie de ces travaux, estimée à environ 5 000 €, sera réalisée en régie par les agents techniques.
 - Le recours à une société de nettoyage pour l'entretien des locaux de l'ALSH, entraînant une augmentation de ce poste de 3 100 €.
- ✓ Des dépenses de charges de personnel inscrites au chapitre 012, d'environ 1.6 %, justifiées par la progression des charges afférentes au personnel.
- ✓ Des autres charges de gestion courante inscrites au chapitre 065, demeurant stables par rapport au prévisionnel 2025.
En effet il n'y aura pas de nouveaux travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication sur cet exercice.
- ✓ Des charges financières inscrites au chapitre 066, en augmentation, justifiées par l'octroi d'un emprunt de 425 000 € auprès du Crédit Mutuel pour le financement de divers investissements, ainsi que par un prêt à court terme de 650 000 € auprès du Crédit Agricole Centre Est, destiné à compenser les subventions à percevoir après travaux. Seulement 600 000 € ont été effectivement débloqués.
- ✓ Comme voté par délibération 01-2026, la subvention versée aux associations se fait sur demande écrite et argumentée auprès de la mairie. Elle sera étudiée et votée en conseil municipal.

- ✓ Un virement à la section d'investissement cette année d'un montant de 176 170.00 €.
- ✓ Des recettes de fonctionnement, marquée par :
 - Un excédent antérieur reporté en hausse en 2026, soit de 181 780.75 € contre 55 496.93 € en 2025.
 - Des dotations s'élevant à 336 909 € en 2026 contre 300 826 € en 2025.

✓ Un programme d'investissement

La commune a programmé plusieurs projets d'investissements, principalement :

- Deuxième phase des travaux de réaménagement de la micro-crèche ;
- Modernisation de la passerelle piétonne ;
- Rénovation de la Chapelle Saint Blaise ;
- Modernisation des bâtiments communaux ;
- Travaux de voirie ;
- Défense incendie ;
- Acquisition de véhicules communaux.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

Chapitres / Libellés	Budget 2025	Budget 2026
011 Charges à caractère général	396 500.00	427 400.00
012 Charges de personnel	662 356.00	672 997.00
23 Virement à la sect° d'investissement *	77 000.00	176 170.00
42 Opérations d'ordre entre section	12 718.58	12 612.99
43 Op. ordre intérieur de section	0.00	0.00
65 Autres charges gestion courante	122 174.42	128 881.01
66 Charges financières	46 750.00	65 000.00
67 Charges exceptionnelles	100.00	100.00
68 Dotations aux provisions	1 300.00	1 000.00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 318 899.00	1 484 161.00

Les recettes de fonctionnement

Chapitres / Libellés	Budget 2025	Budget 2026
002 Excédent antérieur reporté en fonctionnement	55 496.63	181 780.75
13 Atténuations de charges	4 700.00	2 200.00
42 Opérations d'ordre entre section	380.00	380.00
70 Produits des services	133 775.07	143 284.25
73 Impôts et taxes	588 097.00	609 062.00
74 Dotations et participations	356 450.00	379 767.00
75 Autres produits gestion courante	179 500.00	166 000.00
76 Produits financiers	0.00	0.00
77 Produits exceptionnels	500.00	1 687.00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 318 899.00	1 484 161.00

*Le budget fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes d'investissement 2026

	DEPENSES	RECETTES
296 – Modification partielle du PLU	15 000.00	
303 – Bar rue des Etangs		100.00
311 – Création d'un pôle garderie périscolaire		131 433.00
324 – Rénovation des locaux des écoles maternelle et primaire	115 028.00	27 500.00
325 – Rénovation de la Chapelle Saint Blaise	10 000.00	
326 – Rénovation de l'Eglise	10 760.00	
327 – Mise en accessibilité de l'Etang de Tallard		6 246.32
330 – Equipement école	3 800.00	
331 – Equipement ALSH/Restaurant scolaire	1 000.00	
332 – Equipement Service Technique	6 500.00	
333 – Equipement Service Administratif	3 000.00	
334 – Rénovation des sanitaires de l'école	10 000.00	40 197.00
335 – Travaux de réaménagement de la micro-crèche	37 965.00	34 500.00

Accusé de réception en préfecture
001-210103511-20260429-33-2026-BF
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

336 – Modernisation de la passerelle piétonne	120 000.00	115 000.00
337 – Voirie 2026	75 000.00	15 000.00
338 – Véhicules communaux	30 000.00	
339 - Illuminations	3 500.00	
340 – Modernisation éclairage public	5 000.00	
341 – Modernisation des bâtiments communaux	37 000.00	
342 – Défense incendie	10 000.00	
FCTVA 2026		200 000.00
TAXE D'AMENAGEMENT		9 414.19
Résultat de clôture 2025 positif		111 759.50
Affectation c/1068		0.00
Virement de la section de fonctionnement		176 170.00
Opérations d'ordre entre sections		12 612.99
Produits des cessions		0.00
Dépôts et cautionnements reçus	5 000.00	5 000.00
Subventions d'équipements PLU	380.00	
Emprunts en cours	556 000.00	170 000.00
TOTAUX	1 054 933.00	1 054 933,00

Les crédits inscrits au budget 2025 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2025 sont distingués dans le compte financier unique dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi **38 811.00 €** de travaux et acquisitions sont reportés de 2025 à 2026.

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2025 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à **180 679.32 €**.

Les dépenses d'investissement sont principalement de l'achat de biens et de matériels durables, de la construction ou l'aménagement de bâtiments, de travaux d'infrastructure, d'acquisition de titres de participation ou d'autres titres immobilisés, du remboursement en capital des emprunts, etc.

Les recettes d'investissement sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA (FCTVA), la dotation globale d'équipement (DGE), les autres subventions d'investissement et les emprunts.

- Etat de la dette

L'endettement de la commune est en hausse en 2025, avec un encours total de dette s'établissant à 1 776 383,60 € au 31 décembre 2025. Cette augmentation par rapport à 2024 s'explique notamment par les éléments suivants :

- ✓ La souscription d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel, destiné à financer l'acquisition d'un tracteur d'occasion, pour un montant de 40 000 €.
- ✓ La souscription d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel d'un montant de 425 000 €, destiné au financement de la deuxième phase des travaux de la « Route de Valeins » ainsi que de la réhabilitation des sanitaires de l'école
- ✓ La mobilisation d'un crédit à court terme d'un montant initial de 650 000 €, contracté pour le financement du solde des travaux de l'ALSH et conclu pour une durée d'un an, inscrit au passif au 31 décembre 2025 à hauteur de 280 000 €, correspondant au capital restant dû à cette date.

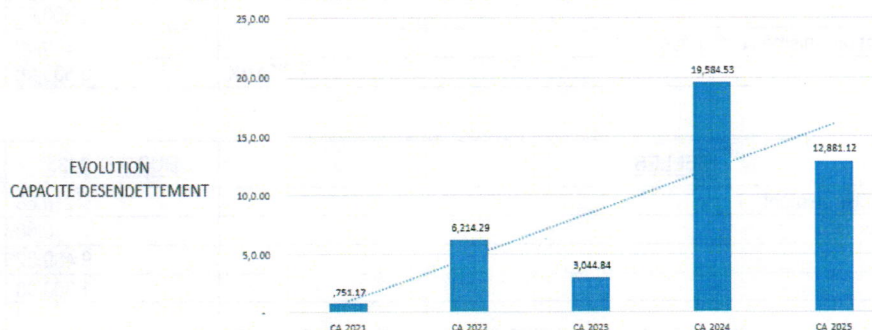
- Analyse financière de la commune

La commune présente une capacité d'autofinancement brute de 138 623 €, correspondant à un niveau d'épargne modéré au regard de sa population.

L'encours de dette s'établit à 1 080 € par habitant, traduisant un niveau relativement élevé.

La capacité de désendettement atteint 12,88 ans, révélant une situation financière tendue mais encore maîtrisée.

Dans ce contexte, les marges de manœuvre demeurent limitées, ce qui appelle à une vigilance particulière quant à l'évolution de l'endettement.



- **La fiscalité :**

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été augmentés de 1.25 % en 2026.

✓Taxe foncière - bâti	29.67 %
✓Taxe foncière - non bâti	42.74 %
✓Taxe d'habitation	12.81 %

Concernant les entreprises, la Cotisation (CFE) est perçue par la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

- **Effectifs de la collectivité et charges de personnel**

Les salaires prévisionnels représentent environ **45.53 %** des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les effectifs de la commune seront en 2026 de 18 agents, se décomposant comme suit :

- ✓ 4 agents administratifs (titulaires) – 2 agents à temps complet et 2 agents à temps partiel (28h/semaine)
- ✓ 1 agent postal (titulaire) – temps non complet (20h/semaine)
- ✓ 3 agents techniques polyvalents (titulaires) – temps complet
- ✓ 1 agent technique polyvalent (contractuel) – temps complet
- ✓ 1 agent de maîtrise (titulaire) – temps non complet (34h/semaine) – Départ en retraite au 31/08/2026
- ✓ 1 agent de service-ménage (Stagiaire) – temps non complet (30.5h/semaine)
- ✓ 2 ATSEM (titulaire) – temps non complet (31h/semaine)
- ✓ 3 adjoints d'animation (titulaires) – temps non complet (2 à 31h/semaine – 1 à 16h/50 semaine)
- ✓ 1 adjoints d'animation (CDD contractuel) – temps non complet (17.5/semaine)
- ✓ 1 agent de service (CDD contractuel) – temps non complet (8h/semaine) – Fin de contrat au 31/08/2026

BUDGET ANNEXE « CCAS »

Le budget annexe « CCAS » s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Les prévisions 2026 restent stables par rapport à 2025.

La prévision au compte « aides – 65134 » de 2026 est budgétisée pour 2 100 € contre 3 600 € en 2025.

En effet les demandes d'aides pour aider à payer loyers, factures d'énergie sont inférieures à 2 500 € depuis 3 années consécutives.

Les dépenses du CCAS pour 2026 :

- ✓ Mise en œuvre d'une action sociale pour les personnes qui en font la demande ;
- ✓ Le repas des aînés ;
- ✓ Bons naissance ;
- ✓ Récompense aux résultats pour les étudiants ayant obtenu des diplômes ;
- ✓ Récompense aux stagiaires de la commune ;
- ✓ Versement de subventions stable par rapport à 2025.

Les recettes du CCAS pour 2026, comprennent :

- ✓ La subvention versée par la commune est plus importante cette année, ce qui se justifie par le nombre constant de convives au repas des aînés. L'excédent antérieur reporté de fonctionnement est, de ce fait, moins élevé.
- ✓ Les dons divers

Le budget se présente comme suit :

Les dépenses

<u>LIBELLES</u>	<u>BUDGET 2025</u>	<u>BUDGET 2026</u>
Fêtes et cérémonies	10 500.00	12 000.00
Aides	3 600.00	2 100.00
Subventions de fonctionnement organismes droit privé	900.00	900.00
TOTAUX	15 500.00	15 000.00

Les recettes

<u>LIBELLES</u>	<u>BUDGET 2025</u>	<u>BUDGET 2026</u>
Excédent antérieur reporté fonctionnement	4210.68	2 669.16
Concession dans les cimetières	0.00	0.00
Subvention commune	9 489.32	11 030.84
Libéralités reçues	1 300.00	1 300.00
Produits exceptionnels divers	0	0
TOTAUX	15 000.00	15 000.00